

place à laquelle elle a droit, dans les mœurs et surtout dans l'éducation de la jeunesse. On ne peut prétendre que la sollicitude particulière des parents peut suppléer d'une manière suffisante à ce que la religion ne trouve plus dans les écoles. Cette sollicitude ne peut remédier qu'en partie au mal et ne saurait faire tolérer cette faute énorme de l'éducation sans Dieu donnée dans les écoles. Ajoutons à cette considération, que dans l'estime des enfants la religion perd de son prestige et de sa majesté quand privée de toute considération officielle elle semble reléguée entre les murs de la maison paternelle. Que sera-ce si les parents soit par négligence, soit faute de temps, ne s'occupent guère, comme cela arrive souvent d'enseigner la religion et n'ajoutent rien, soit directement, soit par d'autres, à aucune instruction religieuse, à l'enseignement que leurs enfants reçoivent à l'école.

“ C'est pourquoi, à cette époque surtout où la foi subit l'assaut orageux de tant d'erreurs, rien ne saurait être poursuivi avec plus de sagesse, pour préserver la foi du peuple, que l'œuvre des écoles catholiques faisant pénétrer, cultivant et fortifiant la religion et la piété au cœur des enfants, de façon à ce qu'ils reçoivent, en même temps que les éléments des sciences ou l'enseignement libéral, les principes de la vie chrétienne et les retiennent profondément enracinés dans l'âme pour le reste de la vie. Qui concentre dans ce but toutes ses pensées et toutes ses forces, peut s'entendre à bon droit proclamer comme ayant bien mérité de la religion.

“ Ces principes inébranlables sur lesquels l'épiscopat canadien a basé si puissamment son action, inspirent à la congrégation de la Propagande de recommander fortement à leur zèle si éclatant la défense des droits des catholiques de la province de Manitoba sur l'éducation de leurs enfants, afin que ces droits soient, comme la justice de cette cause en donne l'espoir, reconnus et qu'une violence injuste soit épargnée à l'Église.

Je prie Dieu de vous tenir en sa sainte garde, de Votre Grandeur le très obéissant serviteur.

† M. Card. LEDOCHOWSKI, *præf.*

† A. Arch. de Larisse, *secrétaire*,

† R. P. D. ELPHÈGE,
évêque de Nicolet.

* * *

Le gouvernement Greenway a enfin donné une réponse officielle à l'arrêté du gouverneur-général en conseil. Comme il fallait le prévoir cette réponse est négative. Au gouvernement fédéral de faire énergiquement son devoir maintenant et de présenter au parlement fédéral les mesures remédiatrices promises depuis si longtemps.